

## RÈGLEMENT INTERCLUBS NATIONALE 2B

**Dimanche 12 Mai 2024**

**Objectif** : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective et créer une passerelle pour passer progressivement de la nationale 2B à la nationale 2A.

**Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes.**

**Droit d'inscription :**

Un chèque de 600€ pour la mutualisation est demandé à chaque clubs inscrits en N2A et N2B pour la Finale du 12 Mai 2024 **AVANT LE 15 AVRIL 2024.**

### PROGRAMME

- **Un club pourra présenter au maximum 2 athlètes homme + 2 athlètes femme** pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes, 1 relais 4x400m hommes et 1 relais 4x400m femmes.
- **Les 3 meilleures performances seront retenues sur les 4 possibles dans chaque épreuve (2 H+1F ou 1H+2F) et les 4 relais compteront. Au 3000m steeple, les 2 performances masculines seront retenues.**

\* **Epreuves** : celles des interclubs nationaux hommes et femmes

#### **Hommes – 18 épreuves individuelles + 2 relais**

**Epreuves individuelles** : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

#### **Femmes– 17 épreuves individuelles + 2 relais.**

**Epreuves individuelles** : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Le 110m haies masculin étant considéré comme l'équivalent du 100m haies féminin pour la retenue des 3 meilleures performances

### POSSIBILITE DE PARTICIPATION

- Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), ne sera pas autorisé pour les cadets. **Les masters sont considérés comme des seniors pour les courses de haies.**
- Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**les masters étant considérés comme des seniors**).



- Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à un saut et un lancer. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.
- Les athlètes de la catégorie cadet restent soumis à la réglementation sur le nombre de courses supérieures à 200m
- **Cotation** : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

**Total de 57 cotations : 53 individuelles et 4 relais**

**17 épreuves \* 3 + 2 du 3000m steeple + 4 relais = 51 + 2 + 4 = 57**

**Qualification des athlètes** : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (limité à 8 mutés ou étrangers).

## REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétitions seront appliquées avec les précisions suivantes :

- **Courses individuelles en couloir et relais** : En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participant(e)s, une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.
- **Courses individuelles en ligne** : Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.
- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, de l'engin le plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barres** (Perche et Hauteur) :  
**Perche 1<sup>ère</sup> barre** :  
Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm Masculins : 2m40 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

### Hauteur 1<sup>ère</sup> barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.





**JURY** : 7 officiels dont au minimum 1 juge de Niveau 3, les autres juges doivent être de niveau 2 minimum (500pts de pénalité par juge manquant). Un seul juge de niveau 2 pouvant être remplacé par 2 juges de niveau 1.

Les officiels inscrits dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacés durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations d'officiel. Cela doit se faire en accord avec le chef du jury.

**Montée/Descente :**

- Les 2 meilleurs totaux de N2B (pris sur l'ensemble des 2 poules) accèdent à la N2A
- Les 2 moins bons totaux de N2A (pris sur l'ensemble des 2 poules) descendent en N2B
- Les deux moins bons totaux de N2B (pris sur l'ensemble des 2 poules) descendent en Régional (remplacés par les 2 meilleurs totaux de l'ensemble des clubs ayant participé aux poules régionales).



Ligue d'Athlétisme  
Nouvelle-Aquitaine  
Maison régionale des sports  
2 avenue de l'Université  
33400 Talence  
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50